



15ème législature

Question N° : 15513	De M. Sébastien Cazenove (La République en Marche - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > moyens de paiement	Tête d'analyse >L'impact écologique de la technologie de la « blockchain »	Analyse > L'impact écologique de la technologie de la « blockchain ».
Question publiée au JO le : 25/12/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 29/10/2019 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les perspectives d'impact écologique de la technologie de la *blockchain*. Le cryptage des transactions par les mineurs nécessite une énorme puissance de calcul et donc d'énergie. La plateforme Digiconomist a conçu un indice de la consommation d'énergie de *bitcoin* et estime à 215 kg de CO2 l'empreinte carbone d'une transaction *bitcoin* soit l'équivalent d'un téléviseur allumé 53 jours sans interruption donc très consommatrice d'énergie. La hausse des cours du *bitcoin* associée à la montée de la difficulté de minage conduit progressivement les mineurs à recourir à des équipements très puissants et rapidement obsolètes. Aussi, eu égard au développement exponentiel international de cette nouvelle technologie, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur l'impact écologique d'un développement de cette technologie en France.